

DE L'IMPORTANCE DES COTISATIONS

Chers adhérents,

vous le constatez à la lecture de cette longue *Lettre*, votre association est active. Les douze administrateurs élus lors de l'assemblée générale 2020 s'affairent et certains d'entre vous, non élus, leur prêtent main-forte.

Sous la vigilante supervision de la trésorerie, nous avons engagé quelques frais. Vous l'avez lu plus haut, nous changeons de serveur. Cela facilitera la gestion quotidienne de l'association, et vous constaterez peu à peu l'amélioration des services en ligne de l'association, tant par leur qualité que par leur étendue.

Par ailleurs, l'association est désormais domiciliée à Paris, chez un domiciliataire qui nous fera parvenir une fois par mois le courrier que nous recevons par la poste. Cela représente une dépense annuelle de 190 € TTC. Même si la plus grande partie de notre activité se déroule en ligne, le siège de l'association doit disposer d'une adresse physique, c'est là une obligation légale. Nous avons choisi la domiciliation par neutralité, et aussi pour cesser de changer périodiquement d'adresse : nous espérons que cette solution conviendra.

Il semble que nous ne recevons par la poste guère que des chèques. Veuillez noter que ceux-ci nous seront transmis une fois par mois ! Par ailleurs, cette solution de paiement est contraignante pour l'association, puisqu'elle impose un déplacement à la banque. D'autres règlent leur cotisation *via* PayPal ; cette solution extra-européenne de paiement en ligne s'avère onéreuse. Ainsi, chèque et PayPal sont deux solutions insatisfaisantes.

À l'inverse, le virement bancaire est devenu facile à l'intérieur de la communauté européenne ; il est gratuit et s'effectue aisément en ligne auprès de la plupart des banques. Nous vous encourageons donc à cotiser par virement, en prenant bien soin *d'indiquer vos nom et prénom* dans les références du virement. Vous trouverez notre IBAN ci-après. Veuillez noter que l'association accuse toujours réception des cotisations qu'elle perçoit, sitôt qu'elle en a connaissance : si vous deviez ne pas recevoir un tel accusé de réception, signalez-le nous au plus vite.

Nous vous rappelons que l'adhésion est annuelle : elle va jusqu'à la fin de l'année en cours. Les cotisations, qui sont la seule ressource de l'association, lui sont vitales : si vous ne l'avez pas encore fait, renouvelez votre adhésion sans tarder ! Nous vous en remercions par avance.

Sur ce, pas d'inquiétude : serveur et domiciliation sont les seules dépenses importantes que nous engagerons, et elle ne mettent pas en péril nos finances, dont l'état vous sera détaillé à la prochaine assemblée générale, comme il se doit. Par ailleurs, nous faisons une importante économie de frais d'envoi en vous adressant désormais la présente publication par courrier électronique.

Associativement,

Patrick BIDEAULT